



FORUM POUR LA CONSCIENCE ET LE DEVELOPPEMENT
FO.CO.DE.

Association sans but lucratif agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/697 du 11/9/2002

DECLARATION DU FOCODE DU 28 Octobre 2014

***« Le Gouvernement du Burundi doit garantir les libertés religieuses
à tous les citoyens et habitants du Burundi »***

Le FOCODE a appris avec beaucoup d'étonnement l'arrestation du Pasteur Sosthène SERUKIZA de l'Eglise « Guérison des Ames de Nyakabiga » en date du 22 octobre 2014. C'est la troisième arrestation d'un responsable religieux en l'espace de cinq mois, après la détention du 13 au 23 mai 2014 d'un pasteur rwandais Théophile MWONGEYE qui affirmait détenir un message pour le Président de la République et celle du prédicateur rwandais Damascène GAKWAYA arrêté le 17 octobre 2014 à Gitaramuka en province Karusi avant son transfert à la prison de Gitega. Elle intervient également une année et demie après les tirs à bout portant sur des pèlerins de Businde par des éléments de la police nationale qui ont fait au moins sept morts et qui, peu après le carnage et sur le lieu du sinistre, ont été félicités par les ministres de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en face des cadavres et des blessés ; et aussi un mois après l'assassinat de trois sœurs catholiques, octogénaires et italiennes à la Paroisse de Kamenge en Mairie de Bujumbura. Elle intervient enfin trois mois après l'adoption d'une nouvelle loi sur les confessions religieuses et qui durcit les conditions de création des églises ou des confessions religieuses. Curieusement, au même moment, les plus hautes autorités burundaises semblent religieusement très actives en organisant au moins deux croisades évangéliques chaque année auxquelles sont conviés presque obligatoirement les hauts cadres de l'Etat, causant ainsi l'utilisation des fonds et des moyens de l'Etat à des fins privées.

Face à cette situation, le FOCODE déclare ce qui suit :

1. Le FOCODE fait le constat d'une tendance vers la limitation des libertés religieuses au Burundi et en même temps vers la violation du principe constitutionnel de la laïcité de l'Etat du Burundi.
2. Le FOCODE condamne le silence institutionnel qui accompagne l'arrestation et la détention d'un leader respecté d'une grande communauté religieuse comme le Pasteur Sosthène SERUKIZA détenu dans les cachots du Service National de Renseignement depuis le 22 octobre 2014. De même, le FOCODE condamne le silence qui entoure la détention d'un autre religieux rwandais du nom de Damascène GAKWAYA arrêté par le Service National de Renseignement à Gitaramuka le 17 octobre 2014, transféré ensuite à la Prison de Gitega et dont la famille est sans nouvelles depuis ce 27 octobre 2014.

3. Le FOCODE demande que la lumière soit rapidement fournie à leurs familles, à leurs communautés confessionnelles et au Peuple burundais sur les raisons de la détention de MM Sosthène SERUKIZA et Damascène GAKWAYA. On ne peut pas continuer à détenir silencieusement des leaders spirituels sans inquiéter leurs fidèles. De même, il faut rapidement rétablir le contact entre les détenus et leurs familles et leur assurer en tout temps un traitement digne.
4. Le FOCODE s'inquiète de la nouvelle tendance vers le refoulement sans façons, souvent sélectif, des étrangers vers les frontières. Ces détentions, sur fond d'accusations d'atteinte à la sécurité de l'Etat, ont particulièrement visé des pasteurs d'origine rwandaise ou banyamulenge et semblent se terminer par des refoulements sans aucune autre forme de procès. Le FOCODE recommande le strict respect des droits des étrangers résidants au Burundi et de l'hospitalité légendaire qui a toujours caractérisé nos ancêtres.
5. Le FOCODE réitère la demande que les responsabilités soient dégagées sur le meurtre d'au moins sept pèlerins de Businde, fauchés par des policiers qui ont tiré à bout portant sur des personnes qui avaient répondu à l'ordre de ne pas s'approcher de ce qu'elles croyaient être leur sanctuaire.
6. Le FOCODE condamne encore une fois et avec la dernière énergie l'assassinat ignoble des trois sœurs italiennes de la Paroisse Catholique de Kamenge et demande que des informations sur l'évolution de l'enquête soit régulièrement fournie à la population. De même, une expertise médicale doit être rapidement faite sur l'état psychique du présumé auteur de cet assassinat et communiquée au peuple burundais.
7. Le FOCODE recommande que les restrictions à la liberté religieuse constatées dans la nouvelle loi sur les confessions religieuses soient enlevées du texte.
8. Le FOCODE remercie les confessions religieuses pour les messages d'alerte et les conseils pertinents qu'elles ne cessent de donner pour la réussite du processus électoral de 2015 et les encourage à continuer leur contribution dans l'éducation civique et électorale des citoyens.
9. Le FOCODE recommande enfin le strict respect du principe constitutionnel de laïcité de l'Etat.

Fait à Bujumbura le 28 octobre 2014

Le Président du FOCODE

Pacifique NININHAZWE